



La Lettre

La charte, c'est l'affaire de tous | N°5 Septembre 2010

Chalet du Piou. À droite, la Dent Parrachée - Termignon. © PNV - Joël Blanchemain

édito

« La préservation du patrimoine culturel est une nouvelle mission que la loi de 2006 a confiée aux Parcs nationaux. En Vanoise, ce patrimoine est, étroitement et majoritairement, lié aux témoignages de la vie pastorale, passée et présente, tant au niveau du bâti et des réalisations que des savoir-faire et des traditions. Véritable témoignage de la montagne apprivoisée, il est pleinement constitutif du caractère de notre Parc, de son identité et de sa spécificité.

Le Parc national de la Vanoise a naturellement anticipé son nouveau rôle vis-à-vis de ce patrimoine et de ses exceptionnelles richesses. D'une part parce que chaque jour sur le terrain ses agents côtoient les hommes et femmes qui font vivre cette culture locale, d'autre part parce que la frontière entre patrimoine naturel et patrimoine culturel est si ténue qu'il est difficile de considérer l'un sans

prendre en compte l'autre. Les paysages, pour lesquels le Parc national de la Vanoise a d'ailleurs mis en place un observatoire photographique, en sont un parfait exemple.

Les communes souhaitant valoriser leur patrimoine culturel comme Pralognan-la-Vanoise et Termignon pour la route du sel et des fromages, Champagny-en-Vanoise pour l'espace Glacialis ou encore Bessans pour une exposition permanente à la cure d'Avérole ont bénéficié du soutien du Parc national de la Vanoise. Ces actions témoignent de sa volonté d'agir et de s'associer aux différents acteurs du territoire que sont les élus mais aussi les associations pour pérenniser et valoriser ce patrimoine culturel qui fait rayonner notre territoire. Une dynamique que renforceront les grandes orientations du projet de charte. » ●

Philippe Traub,
directeur du Parc national de la Vanoise

Vos suggestions ou questions :
charte@parcnational-vanoise.fr

Six lettres d'information vous seront remises en distribution toutes boîtes aux lettres, non personnalisée. Si vous souhaitez recevoir les prochaines lettres à votre nom, faites-le nous savoir à : accueil@parcnational-vanoise.fr.

Un patrimoine culturel ANCIEN ET VARIÉ

Le patrimoine culturel du Parc national de la Vanoise est marqué par sa diversité. Il regroupe patrimoine matériel et immatériel parmi lesquels des vestiges des premières occupations humaines (depuis le V^e millénaire avant J.-C.), habitations variées, chapelles, églises, fortifications, alpages, gastronomie ou encore chants traditionnels. « Deux éléments font, entre autres, la spécificité du Parc national de la Vanoise au niveau de son patrimoine culturel, explique Françoise Ballet, conservatrice départementale du patrimoine. Le premier est que ce territoire est composé de deux vallées, Tarentaise et Maurienne, qui n'ont pas la même histoire et n'ont pas subi les mêmes influences. Le patrimoine n'est donc pas uniforme. Dès les périodes les plus anciennes, la Maurienne a connu de nombreux échanges avec l'Italie du nord. Ceci explique, par exemple, la présence des gravures rupestres, figuratives et abstraites, en Haute-Maurienne que l'on

trouve également de l'autre côté de la frontière. La Tarentaise, quant à elle, a développé des liens très forts avec le Val d'Aoste. Au cours de l'histoire, les deux vallées n'ont également pas géré de la même manière l'exploitation agropastorale ni plus tard le développement de l'industrie touristique et la création de stations de ski avec plus de grosses stations créées ex-nihilo en Tarentaise et plus de stations-villages en Maurienne.

Cependant « la Route du sel », entre Pralognan-la-Vanoise et Termignon faisait la liaison entre les deux vallées avant la construction des routes.

La seconde spécificité du Parc national de la Vanoise est que la vie en alpage y est encore particulièrement active. La présence de nombreux chalets et des troupeaux en témoigne. » Les paysages participent aussi du patrimoine culturel puisqu'ils ont été façonnés dès l'installation des premiers agriculteurs il y a 7 000 ans environ.



Patrimoine culturel, LE PARC EN ACTION

Maître d'ouvrage ou partenaire des communes, soutien financier ou technique, le Parc national de la Vanoise intervient à différents niveaux pour rénover et valoriser le patrimoine culturel du territoire. Zoom sur quelques actions emblématiques.



*Gérard Collin,
maire de Peisey-Nancroix*



*Bruno Lugaz,
directeur du CAUE
de la Savoie*



*Jean Cimaz,
maire adjoint de Bessans*



*René Ruffier-Lanche,
maire de Champagny-
en-Vanoise*



*Georges Personnaz,
président et
Magali Durand,
chargée de mission
de l'association Bessans
Jadis et aujourd'hui*

La requalification DU REFUGE-PORTE DE ROSUEL

Sous la maîtrise d'ouvrage du Parc à qui il appartient, ce refuge dont le nouveau bâtiment a été inauguré début septembre a fait l'objet d'importants travaux permettant de gagner en convivialité, fonctionnalité et facilitant l'accès des personnes en situation de handicap.

«Le projet a été l'occasion pour nous, élus, d'engager une réflexion partenariale avec le Parc. Ce bâtiment est exceptionnel car il s'intègre et isole à 1600 m d'altitude, dans un espace privé deux mois durant de soleil. Son rôle d'accueil porte et de refuge traditionnel vient ainsi d'évoluer en prenant en compte nos observations : une ouverture 7/7 jours et la création d'une zone d'information avec exposition, bibliographie, vente d'accessoires. Le refuge reflète ainsi les valeurs de notre vallée, son orientation touristique initiée dès 1920 avec un sens aigu de la tradition, de la préservation du patrimoine religieux, minier et naturel. Ce partenariat avec le Parc est d'autant plus important qu'il respecte l'esprit des communes touristiques, à la fois protecteur et développeur.» ● *Gérard Collin*

«Le refuge de Rosuel reste un bâtiment précurseur. Son agrandissement et sa restructuration n'ont pas dénaturé sa conception volontairement intégrée au milieu naturel et aux contraintes avalanches. De la forme arrondie de sa toiture végétalisée pour mieux l'isoler à ses matériaux locaux, la pierre et le bois, il limite son impact paysager et préserve l'environnement, 30 ans avant le Grenelle II ! Malgré son âge, il reste donc moderne et symbolise bien les rapports de l'homme à la montagne. Si sa restructuration en «base de départ» devenait nécessaire pour satisfaire une clientèle qui n'est plus celle des alpinistes, mais des familles en quête de randonnées, le site conserve son humilité. Et avec raison car, conformément aux volontés du Parc, la montagne se mérite.» ● *Bruno Lugaz*

L'exposition permanente À LA CURE D'AVÉROLE

L'ancienne cure a été restaurée et ouverte à l'été 2010. Elle accueille une exposition sur les patrimoines naturel et culturel du vallon d'Avérole. Ce projet s'est concrétisé sous maîtrise d'ouvrage communale avec le soutien du Parc, de l'Office National des Forêts et des associations locales.

«La commune de Bessans a entrepris la restauration de l'ancienne cure d'Avérole en créant un lieu d'accueil hors sac pour touristes de passage, tout en y associant un petit musée.

La question s'est posée de la relation avec la zone Natura 2000 du vallon. En 2009, l'Office National des Forêts et le Parc ont en ce sens intégré le dossier dans le «schéma de communication» européen. Sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF, une exposition permanente a ainsi vu le jour en lien avec le Parc national de la Vanoise, les associations Les amis de la vallée d'Avérole et Bessans Jadis et Aujourd'hui. Outre son engagement financier aux côtés de l'Europe, du Département et de la commune, le Parc est intervenu à travers la forte implication de ses agents. Cette action s'intègre dans la politique culturelle de Bessans basée sur la valorisation des patrimoines bâti, religieux et vernaculaire. Une coopération qui devrait profiter à la démarche intercommunale «sur les traces de...» qui, en 2011, restituera dans la vallée d'Avérole, le cheminement du Saint-Suaire entre Chambéry et Turin.» ● *Jean Cimaz*

«Notre association est l'un des partenaires de l'exposition qui a lieu dans l'ancienne cure d'Avérole, objet d'une rénovation. Notre intervention s'est concentrée sur la vie d'autrefois et d'aujourd'hui exposée à travers des photos et des écrits puisés dans notre fonds d'archives. Cette exposition pourra ultérieurement intégrer le musée virtuel. En 2007, nous avons en effet monté un projet associatif voisin de 35 000 euros, aidé par le Parc et le programme européen Leader+. Outre celles réalisées sur Bessans, comme à la cure d'Avérole, le site www.bessans-jadis.fr met en ligne des expositions, photos, films. Le Parc a participé à la journée de restitution du musée virtuel, confirmant que BJA saura rester force de proposition pour des expositions ou travaux.» ● *Georges Personnaz et Magali Durand*

L'Espace Glacialis DE CHAMPAGNY-EN-VANOISE

Cet espace d'interprétation réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale avec le soutien du Parc est situé dans l'ancien presbytère de Champagny-le-Haut. Il permet aux visiteurs de partir à la découverte des glaciers, en lien avec un sentier d'interprétation.

«Aménagé dans l'ancien presbytère, l'Espace Glacialis redonne vie à un site que la municipalité avait initialement prédestiné à devenir un gîte. Après réflexions, ce fut l'occasion de s'associer avec le Parc dans le projet de restauration de ce patrimoine. L'Établissement public a proposé la réalisation en ce lieu, qui fait face au glacier de la Grande Casse et de Bellecôte, d'un espace de présentation, d'exposition et d'animation dédié. Notre partenariat fut alors plus complet jusqu'à ouvrir, en juillet 2007,

cette muséographie. L'appui du Parc sur cette opération de 900 000 euros d'investissement fut certes financier, afin d'aider notamment à la pose d'une toiture en tavaillon ; mais également pratique dans conception de la muséographie, en lien avec les glaciologues Luc Moreau et Louis Reynaud. Le Parc concourt également aux coûts de fonctionnement annuels. L'Espace Glacialis est un outil complémentaire aux aménagements communaux créés avec le Parc comme le sentier thématique sur le vallon de la Glières bordé de panneaux explicatifs sur la vie des glaciers. Un deuxième sentier thématique est à l'étude avec les agents locaux du Parc. »

René Ruffier-Lanthe

La restauration de la route DU SEL ET DES FROMAGES

Cette route qui relie Pralognan-la-Vanoise et Termignon fait ponctuellement l'objet depuis 2004 d'une restauration, par tronçons, des murets en pierre sèche. Des chantiers dans lesquels est largement impliqué le Parc.

«Une partie seulement de la route du sel et des fromages a fait l'objet de travaux sur Termignon même si je souhaite que la totalité soit réalisée d'ici quelques années. Ce projet nous a naturellement poussés à nous tourner vers le Parc national de la Vanoise pour son expertise et ses compétences. Le Parc a notamment fait intervenir ses ouvriers qui suivaient sur le terrain une formation sur le travail traditionnel de la pierre sèche. Ce travail partenarial, à l'image de celui mené pour la restauration du pont de Croë-vie, permet de concrétiser une vision partagée du territoire ce qui est l'objectif du projet de charte. Si le patrimoine culturel représente un centre d'intérêt important pour les visiteurs, il est avant tout le témoignage d'une mémoire collective qu'il est essentiel de transmettre aux générations futures.»

Rémi Zanatta

«Cette «route» a une grande valeur patrimoniale pour le Parc car elle relie ses deux communes majeures : Pralognan-la-Vanoise versant Tarentaise et Termignon côté Maurienne. Elle est à la fois «une mémoire de l'histoire du massif» et un élément touristique fondamental en tant que porte d'entrée emblématique du Parc. À Pralognan-la-Vanoise, l'itinéraire a fait l'objet de trois chantiers successifs depuis 2004 et déjà près de 750 mètres ont ainsi été restaurés. Pour chacun d'entre eux le Parc est intervenu, soit au niveau financier, soit en soutien technique avec la présence de ses employés. Dans ce domaine notre partenariat est fructueux car cela nous permet de bénéficier des compétences du Parc en la matière mais également de son expertise et de son aide pour le montage des dossiers de subventions. Il apparaît pourtant essentiel de mobiliser plus de moyens pour ce type d'opérations, tant le retard est important dans la mise en valeur du patrimoine et l'entretien des sentiers, par rapport à ce qui se fait dans le Parc national du Grand Paradis.»

Bernard Vion



Chalet La Fesse d'en bas - Lanslevillard. © PNV - Pascal Morard

Le recensement du bâti et l'attribution de subventions POUR LES TOITURES TRADITIONNELLES

«Suite à la loi de 2006 et au décret de 2009 prescrivant au Parc d'établir des règles d'esthétiques, l'Établissement public poursuit un recensement des bâtis présents dans le cœur du Parc. Un architecte est en charge de la réalisation d'un inventaire qualifié du bâti avec des relevés très précis. Une fois cet inventaire réalisé, programmé au minimum sur deux années, et chaque type de bâti classé selon son intérêt patrimonial, il sera beaucoup plus facile pour le Parc de se prononcer sur les autorisations de travaux, prescriptions architecturales à l'appui, et pour les communes de préserver la valeur patrimoniale du bâti. Dans cet esprit, le Parc accorde depuis 1983 des subventions pour la restauration des toitures traditionnelles, en lauzes ou en tavaillon par exemple. Ceci se fait dans le cadre d'une politique partenariale proposée aux communes du Parc par le biais d'une convention : le pétitionnaire reçoit une aide de la commune et une aide du Parc. Une politique qui fonctionne bien et à laquelle le Parc consacre environ 80 000 € chaque année.»

Fabienne Bernard

«Vouloir préserver la cohérence architecturale et la valeur patrimoniale du bâti par des prescriptions architecturales est une idée que nous approuvons. Cependant, si leur application peut bien fonctionner pour le cœur du Parc et les villages, ce sera plus difficile sur les stations. Celles-ci ont souvent une identité propre que l'on a voulue marquante au moment de leur création. Il ne faudra donc pas que ces principes deviennent à terme une contrainte supplémentaire sur les projets de rénovation qui pourraient être développés dans ces stations. A Saint-Martin de Belleville, qui n'appartient pas au cœur du Parc, une consultance architecturale a été mise en place dès la fin des années 60 à l'initiative de la mairie pour donner des directives pour la création de bâti ou la rénovation avec intégration systématique du bois et de la pierre et incitation à l'utilisation de lauzes. Nous avons signé notre première convention avec le Parc en 1996 pour les subventions partagées. Une cinquantaine de réalisations ont été concernées jusqu'à ce jour.»

Jacques Desmurs



Bernard Vion,
adjoint au maire
de Pralognan-la-Vanoise



Fabienne Bernard,
chargée de mission
aménagement du Parc
national de la Vanoise
jusqu'en août 2010



Jacques Desmurs,
premier adjoint
à la mairie de Saint-
Martin-de-Belleville



Chapelle Notre Dame des Alpes
de Bozelet - Bozel.
© PNV - Christophe Gotti

Aller plus loin, ENSEMBLE

Philippe Traub, directeur du Parc national de la Vanoise l'affirme avec conviction : « L'objectif est maintenant d'aller plus loin en termes de préservation et de valorisation du patrimoine culturel ». Cette ambition se concrétise à travers le projet de charte et le recrutement d'une chargée de mission Paysages et patrimoine culturel, mais aussi par la volonté de capitaliser sur les échanges avec le Parc italien du Grand Paradis au niveau de la gestion et de la valorisation de ce patrimoine. Ces actions ne sont pas la simple application de la loi de 2006 mais témoignent avant tout de la volonté du Parc national de la Vanoise de répondre aux attentes des acteurs du territoire. Car, dans les communes et dans les associations, les idées ne manquent pas.

«Le Parc est à voir comme un partenaire tant par son expertise que son soutien financier. Nous pensons toutefois que les moyens actuellement mis à disposition doivent être renforcés. D'autre part, les élus sont conscients de tout ce que peut apporter une association avec le Parc mais n'ont pas envie qu'il s'impose comme une simple instance de contrôle» souligne Gaston Pascal-Mousselard, président de l'association des maires des communes du Parc. Ce rôle de supra-contrôleur, le Parc national de la Vanoise ne l'ambitionne pas et souhaite plutôt jouer la carte du partage d'expérience pour répondre aux questions : comment préserver, ensemble, la richesse de cette «montagne apprivoisée» et cette mémoire collective ? Comme faire du patrimoine cultu-



Route du sel et des fromages - Pralognan-la-Vanoise. © PNV - Patrick Rouland

rel un argument touristique de poids ? Pour Véronique Plaige, responsable du pôle patrimoine du Parc national de la Vanoise, l'objectif majeur est incontestablement de parvenir à créer une synergie. «Le Parc n'arrive pas en terrain conquis. Nous disposons de connaissances et de savoir-faire mais nous avons beaucoup de choses à apprendre des acteurs locaux qui sont engagés depuis longtemps dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine culturel. Notre objectif est de renforcer nos partenariats» explique-t-elle. Sur le territoire, les communes sont d'ores et déjà engagées dans des actions de valorisation avec la Facim*, par exemple, et le Parc souhaite conforter ce type de programme. Une ambition partenariale qui rencontre l'approbation d'autres acteurs comme la Société d'Economie Alpestre aux côtés de qui le Parc est activement engagé. Pierre Guelpa, son responsable explique : «Dans les différentes actions que nous menons sur le territoire du Parc comme les itinéraires alpestres et les actions de valorisation du pastoralisme, l'Établissement public nous soutient régulièrement. Aujourd'hui nous sommes clairement demandeurs d'un renforcement de ce partenariat.» Le message est entendu et le Parc se mobilise. ●

*Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne

À NOTER

DÉBAT AUTOUR DE L'AVANT PROJET

Conseils municipaux, partenaires économiques et associatifs sont invités par le Parc à débattre sur l'avant-projet de charte établi le 12 juillet dernier par le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise. Des réunions seront organisées à cet effet durant l'automne. Les conclusions des discussions et des échanges permettront d'enrichir le document auquel le Conseil d'administration pourra ensuite donner la forme d'un projet de charte.

L'avant-projet est disponible sur le site internet du Parc : www.parcnational-vanoise.fr

Vous pouvez contribuer au débat sur charte@parcnational-vanoise.fr

Directeur de la publication : Philippe Traub
Comité éditorial : Elisabeth Berlioz, Philippe Lheureux
Conception et réalisation : esprit public
Rédaction : Aude Ristat (esprit public) et Raphaël Sandraz
Avec la participation de l'équipe du Parc national de la Vanoise
ISSN : En cours
Imprimé sur papier recyclé.

Mail 
Pour nous contacter : charte@parcnational-vanoise.fr

Le paysage, RICHESSE DU PATRIMOINE

Le paysage est un élément constitutif du patrimoine culturel. Le Parc national de la Vanoise a ainsi mis en place en 2005 un observatoire photographique des paysages. Il comprend des photographies de 121 sites, réalisées par la renommée Béatrix Von Conta, prises de vue qui seront reproduites à différents intervalles de temps par les agents du Parc. Des photographies et illustrations anciennes associées à des prises de vue actuelles complètent l'observatoire.

La valorisation du paysage est aussi un élément important pour Jacques Desmurs premier adjoint à Saint-Martin-de-Belleville : «Le paysage est sans doute le premier patrimoine à expliquer. C'est pourquoi nous souhaitons installer sur la commune des panneaux d'interprétation du paysage.»

Pour en savoir plus : www.observatoiredespaysages.parcnational-vanoise.fr

LE POINT DE VUE DE GOUBELLE

